



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES  
DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le vingt-cinq du mois de novembre deux mil vingt-quatre à 19 heures 30.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, Mme HIRIBARREN Marie, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, M. AGUERRE Roger, Mme MEILLEURAT Martine, Mme SALABERRY PICOT Victoire, membres nommés.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme CAZAUX Marie-Christine ayant donné pouvoir à Madame HARAN Corinne

Mme BONNARDET Marlène, donne pouvoir à Monsieur ECHEVERRIA Philippe

Mme GRACIET Danièle

Mme DUCOURNAU Marcelle

---

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Nombre de membres présents : 13

Date d'affichage : 21 novembre 2024

Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

---

**Délibération n° 2024/40**

**Service EHPAD : Décision modificative n°6 AJUSTEMENT DES RECETTES ET DES DEPENSES 2024**

**SECTION D'EXPLOITATION**

M. le Président explique qu'il convient de modifier l'EPRD 2024 de l'EHPAD compte tenu de l'activité de l'établissement.

Section « Hébergement »

Le taux d'occupation est supérieur aux prévisions et génère une recette de **19 972.61** euros.

Section « Dépendance »

Un taux d'occupation proche de 99.99 % permet de dégager un excédent de **7 342.58** euros.

Section « soins »

A ce jour l'établissement est toujours dans l'attente de la notification budgétaire de l'ARS n°2.

Pour chaque section il y a lieu de constater par ailleurs le remboursement d'indemnités journalières du personnel absent.

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de valider cette décision modificative, détaillée ci-dessous.

RECETTES D'EXPLOITATION	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
735111 : hébergement permanent résidents affiliés CPAM	1 500.42 €	
735311 : usager hébergement		19 972.61 €
735211 : dotation globale usager aide sociale		267.76 €
7352122 : dépendance	18 005.08 €	
73532 : usager part dépendance		25 347.66 €
<b>TOTAL R 017 : groupe 1 : produits de la tarification</b>		
6419 : remboursements sur rémunérations du personnel non médical		42 312.62 €
619 : rabais -remises		1 272.21 €
7081 : Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel		2 392.30 €
7084 : prestations effectuées par les usagers		99.00 €
7085 : prestations délivrées aux usagers accompagnants et autres tiers.		344.53 €
7588 : autres produits de gestion courante		1.22 €
7488 : autres		2 649.00 €
7088 : autres produits d'activités		7 531.26 €
<b>Total R18 groupe 2: Autres produits relatifs à l'exploitation</b>		
777 : Quote part des subventions d'investissements		4 600.00 €
<b>Total R 019 : produits financiers et produits non encaissables</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>19 505,50 €</b>	<b>106 790.17 €</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
-------------------------	----------------------	------------------------

6063 : alimentation	4 016.71 €	
6066 : fournitures médicales	14 639.66 €	
60621 : combustibles et carburants	65.00 €	
6288 : autres		3 475.53 €
6287 : remboursements de frais	6 286.22 €	
<b>Total D 011 : Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>		
64151 : rémunération principale		38 121.30 €
64511 : cotisation URSSAF		29 232.70 €
64131 : rémunération principale		7 310.25 €
64515 : cotisation CNRACL		35 000.00 €
<b>Total D 012 : groupe 2 dépenses afférentes au personnel</b>		
61568 : autres		3 067.68 €
61357 : matériel médical	3 241.27 €	
678 : autres charges exceptionnelles	673.93 €	
<b>Total D 016: Groupe 3:Dépenses afférentes à la structure</b>		
	<b>28 922.79 €</b>	<b>116 207.46 €</b>

**TOTAL****87 284.67 €**

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de M. le Président :

**VALIDE** la décision modificative ci-dessus détaillée

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, comptables et budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE  
64200 ARCANQUES



Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le



ID : 064-266400357-20241125-2024\_11\_25\_40-DE